

ENGAGEMENT RELATIF À UNE SUBVENTION DE CROISSANCE – TOUS LES SIX MOIS

Orientation pour un appel concernant l'engagement

Au moins tous les six mois, les chefs de programme doivent engager les bénéficiaires de subventions de croissance dans plusieurs aspects, par l'entremise d'un appel téléphonique afin de comprendre les progrès et l'état du projet.

Le chef de programme doit poser les questions suivantes.

- **Question:** Quels progrès ont été réalisés en vue d'obtenir les résultats de subvention durant la présente période de déclaration?
- **Question:** Entrevoiez-vous des difficultés à atteindre les objectifs d'ici la fin de la subvention? Si oui : Quelles démarches prendrez-vous pour surmonter ces difficultés?
- **Question:** À ce jour, y a-t-il eu des écarts par rapport au plan de travail? Si oui : Quels sont-ils et quelles en sont les raisons?
- **Question:** Quels progrès ont été réalisés en vue de répondre aux principales questions d'évaluation que vous avez déterminées dans la feuille de travail jointe à votre demande?
- **Question:** Les dépenses réelles et prévues sont-elles conformes au budget approuvé? Si les dépenses ne sont pas conformes : Quels sont les écarts importants des dépenses réelles et prévues par rapport au budget, et quelles en sont les raisons?
- **Question:** Prévoyez-vous des changements relativement à vos activités planifiées, vos échéances ou vos postes budgétaires au cours de la prochaine période de déclaration? Si oui : Quels sont-ils et quelles en sont les raisons?
- **Question:** La pratique et la politique de la FTO exigent que les bénéficiaires reconnaissent les fonds de la FTO. Votre organisme a-t-il fait part de ses activités ou de son plan de reconnaissance à notre Service des affaires publiques?

Déterminez l'état de la subvention :

En fonction des réponses du bénéficiaire, évaluez l'évolution de la subvention de croissance. (*Choisissez une option*)

- La subvention progresse bien vers l'obtention des résultats de subvention. Aucune modification au plan de travail ou au budget n'est requise.
- La subvention progresse bien vers l'obtention des résultats de subvention, mais des modifications au plan de travail ou au budget ont été requises.
- Des mesures correctives sont requises. La subvention ne progresse pas bien vers l'obtention des résultats de subvention. (*Choisissez une option*)
 - Retarder le versement jusqu'à ce que la subvention soit revenue sur la bonne voie
 - Révoquer la subvention

Le chef de programme doit consigner tout commentaire concernant son appel et ses explications sur son évaluation de la situation de la subvention : (*max. 100 mots*)

(Si des modifications au plan de travail ou au budget ont été requises, notez-les dans la fenêtre de commentaires. Les chefs de programme doivent aussi consigner les modifications au budget en mettant à jour le Feuillet de travail financier (tableur Excel) joint à la subvention.)